

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 26 JANVIER 2022 – 17h30

Etaient présents :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, CARLIER, LEMAIRE, CERNEY,

MM PINCHON, LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, WALIGORA, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mme BENEDINI, LEBRUN, CAPRON, ALEXANDRE,
MM ALEXANDRE, FRANCOIS, TIRMARCHE, OLIVIER

Etaient absents :

MM GOURGUECHON, VIGNON, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M. le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des présents, Mme Anne-Marie DIRUY est désignée secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 8 décembre 2021 est approuvé.

ACTION SOCIALE DU DEPARTEMENT DE LA SOMME

M. le Président donne la parole à Mme MIKA - Directrice de Territoire - Conseil départemental de la Somme - DGASI - Territoire des 5 Vallées.

Mme MIKA présente à l'assemblée communautaire les missions du Département de la Somme en matière d'insertion sociale ; missions qui représentent, pour l'année 2021, un budget de 378,7 millions d'euros.

Mme MIKA détaille l'ensemble de ces actions avant de présenter les interventions du Département en matière d'insertion et de logement au bénéfice des publics les plus fragiles. Elle souligne par ailleurs le travail aujourd'hui réalisé par les services départementaux autour de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Mme MIKA informe les membres de l'assemblée de la récente mise en service de deux bus : le bus PMI et le bus pour l'emploi permettant un accompagnement des publics bénéficiaires.

Enfin, Mme MIKA présente les missions dévolues aux MDSI avant de rappeler les permanences mises en place sur le territoire intercommunal.

Le document projeté ce jour est joint au présent compte-rendu.

M. le Président remercie Mme MIKA pour son intervention.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2022

M. le Président propose de reconduire à l'identique, pour l'année 2022, les attributions de compensation versées aux communes membres par l'EPCI (versement mensuel).

Les tableaux récapitulatifs des montants versés ont été adressés aux membres du Conseil avant la présente réunion.

A l'unanimité, par DELIBERATION 1, le Conseil communautaire approuve cette proposition.

SOMME NUMERIQUE – FLUX FINANCIERS – CLE DE SIGNATURE

M. le Président propose de souscrire au PACK DEMAT avec Somme Numérique afin qu'il puisse bénéficier d'une clé de signature, à son nom, lui permettant de signer les flux comptables.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité et par DELIBERATION 2, approuve cette proposition.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Deux étudiantes en BTS Commerce à la MFR de FLIXECOURT présentent aux membres de l'assemblée l'état d'avancement de la phase diagnostic du PAT intercommunal.

Elles indiquent qu'une enquête va être prochainement réalisée auprès des agriculteurs, commerçants et cantines scolaires.

Les résultats de cette enquête seront ensuite présentés à l'intercommunalité.

Le document projeté ce jour est joint au présent compte-rendu.

M. le Président remercie la MFR pour son implication dans ce projet et remercie par avance les maires de l'intérêt qu'ils porteront à cette enquête, « puisque ce diagnostic ne peut être que bénéfique en matière d'alimentation pour notre territoire ».

IMMEUBLES EN PERIL – MISE EN SECURITE

La mise en sécurité des immeubles en péril revêt de la compétence habitat de la CCNS ; les communes membres n'ayant pas renoncé, dans les 6 mois après la dernière élection municipale, au transfert automatique de compétence envers la CCNS.

Cela étant, M. le Président indique qu'il va prochainement adresser un courrier à Mme la Préfète afin que la CCNS puisse déléguer cette compétence « mise en sécurité » aux communes membres.

Pour l'heure, la CCNS reste compétente pour gérer la problématique de l'immeuble sis au 31 rue Gaston MORIN – Domart en Ponthieu.

La procédure contradictoire avec le propriétaire de l'immeuble concerné n'a pu aboutir.

Dès lors, l'Etat a contraint la CCNS à réaliser des travaux de mise en sécurité du bâtiment.

Les dépenses, dont la Communauté de communes doit s'acquitter, s'élèvent à 32 711,48 €.

Une fois les travaux réalisés, il y aura lieu de conduire une procédure de recouvrement envers le propriétaire de l'immeuble concerné.

Parallèlement, la Communauté de communes a sollicité une subvention auprès de l'ANAH pour l'exécution des travaux.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, par DELIBERATION 3, approuve la réalisation de ces travaux par la CCNS, sur l'immeuble concerné et suite à injonction de l'Etat.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. le Président indique qu'il y a lieu d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025
L'attributaire du marché est la CNP - SOFAXIS

Les taux sont les suivants :

Agents CNRACL : taux de 8,10% - hors CNRACL : 0,95%

Le Conseil communautaire, par DELIBERATION 4, accepte cette proposition.

MLIFE – DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Par DELIBERATION 5, à l'unanimité des présents, sont désignés, pour représenter dorénavant la CCNS au sein de la MLIFE du GRAND AMIENOIS :

Membres titulaires : Mme LEMAIRE et M. DELASSUS

Membres suppléants : M. HERBETTE et M. PINCHON

QUESTIONS DIVERSES

- **RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE**

M. DELATTRE se dit « surpris » de l'intervention du Président lors de la réunion consacrée au réseau intercommunal de lecture publique qui s'est tenue dans cette même salle le 10 janvier dernier ; intervention au cours de laquelle il a indiqué que « la commune de SAINT SAUVEUR n'aurait pas dû percevoir de subventions publiques pour la construction de la médiathèque communale dans la mesure où elle n'avait pas recruté de personnel professionnel, responsable de l'établissement ».

M. DELATTRE indique « qu'il n'est pas du rôle du président de tenir ces propos » et souligne que la mairie de SAINT SAUVEUR avait recruté une personne pour occuper des fonctions au sein de la médiathèque.

M. le Président demande à M. DELATTRE de lui transmettre le plus rapidement possible l'arrêté de nomination et la fiche de poste de cette personne dont l'exécutif intercommunal ignore l'existence.

- **FISCALITE**

M le Président fait part aux membres de l'assemblée d'une information qu'il a obtenue quant à une augmentation des bases d'imposition fiscales en 2022.

- DSC EXCEPTIONNELLE 2022

M. le Président propose de verser une DSC exceptionnelle en 2022 aux communes membres ; DSC qui serait comprise entre 300 000 € et 500 000 € sur la base de deux critères :

- une part fixe par habitant
- une part liée au potentiel fiscal communal.

Les modalités de versement de cette DSC seront examinées dans le cadre de la préparation du budget primitif 2022.

- EQUIPEMENT AQUATIQUE

M. le Président, suite au comité de pilotage qui s'est tenu le 21 Janvier dernier, annonce un bilan plutôt positif financièrement malgré les restrictions liées à l'épidémie de Covid.

- CONSEIL DEPARTEMENTAL – POLITIQUE TERRITORIALE

M. le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il a déposé ce jour une demande de subvention d'un montant de 270 000 euros environ auprès du Département de la Somme (solde de la politique territoriale 2021) pour mener à bien la construction de l'école de musique intercommunale sur le périmètre de la friche MFDS à BERTEAUCOURT LES DAMES.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures.